



Degats des eaux dans les parties communes

Par **popol83**, le **14/04/2016** à **19:51**

bonjour j ai fait installer un nv chauffo il a 2 ans dans les combles de l immeuble ou je vis les tuyaux ont été mal positionne et cela a provoqué des dégâts minimes dans le couloir de l immeuble(partie commune)cela est resolu mais le syndic me demande de payer une facture a la personne qui est venu constater le probleme(82 euro)et me demande de faire marcher mon assurance c est a moi ou a la copropriete de le faire merci de votre reponse popol83